

**Compte rendu**  
**de la séance du conseil municipal**  
**du 15 novembre 2018 à 20h30**

**Date de la convocation : 09 novembre 2018**

**Présents** : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, NOWITZKI Vanessa, SIRMAIN Florian, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy.

**Absents** : DE LA ROCQUE Claudine, DELMAS Claudine, LACOMBE Christophe.

**Délibération modificative n°2 – Budget communal 2018**

Mr Le Maire indique qu'il reste à rembourser des dépôts de garanties à d'anciens locataires. Pour cela, une modification des inscriptions budgétaires est indispensable. Il y a lieu d'inscrire au compte 165, en dépense de la section d'investissement, la somme de 100 euros ; ces crédits seront prélevés du compte 2111 de la même section.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires présentées.

**Validation adressage et numérotation sur la commune**

Mr Le Maire expose les travaux réalisés par la commission en charge de l'adressage et de la numérotation des rues de la commune. Il précise qu'après délibération, ces informations seront transmises au SMICA, organisme chargé de diffuser les données auprès des organismes d'état (services fiscaux, cadastre, B.A.N...), des services de la Poste, du S.D.I.S. Il indique que les délais de mise en place varieront en fonction des destinataires. Il rappelle que le conseil municipal a décidé au cours de la précédente séance de présenter les travaux lors de la cérémonie des vœux et d'informer individuellement chaque administré de ses nouvelles coordonnées début 2019.

Après lecture des noms des différentes rues, le conseil municipal valide à la proposition.

**Reversement de parcelles dans le domaine public**

Mr Le Maire explique qu'afin de réduire le coût de la taxe foncière sur certaines parcelles, il y a lieu de transférer certaines parcelles du domaine privé de la commune dans le domaine public.

Plusieurs secteurs de la commune sont concernés :

- Clairvaux : A44, A193, A228, A269, A1081, A1083, A1117, A1119, A1121, A1123, A1125
- La Rivière : B 1410, B1445, B1446, B1148
- Bruéjols : C56 , C57, C58, C 1273, C1296

- -La Croix Blanche : K995
- Garillac : L463

Le conseil municipal valide à l'unanimité le reversement de ces parcelles dans le domaine public.

### **Questions diverses**

#### **Evolution de l'organisation prochaine du secrétariat et de l'APC**

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de la précédente séance, la fermeture de la mairie et de l'agence postale le samedi matin et la présence d'un agent le vendredi après-midi pour un accueil téléphonique. Ceci permettra à Mme GENIEYS de se familiariser avec les nouvelles tâches qui lui incomberont dans son rôle de secrétaire de Mairie qu'elle occupera après le départ à la retraite de M. DURAND prévu prochainement.

Mr Le Maire suggère que la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme GENIEYS soit revue pour permettre un temps de formation supplémentaire, assurer ainsi une passation de poste et une réorganisation des services dans les meilleures conditions. Il propose que la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme GENIEYS passe de 28h à 35h par semaine et ce à partir du 01 janvier 2019.

Après discussion, le conseil municipal valide le changement de la durée hebdomadaire de l'agent et la nouvelle organisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale.

#### **Soutien aux sinistrés de l'Aude**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes Conques-Marcillac ainsi que certaines communes de son territoire ont décidé d'apporter une aide financière aux sinistrés de l'Aude en versant une subvention auprès de l'Association des Maires du département de l'Aude.

Mr Le Maire propose que la collectivité apporte une aide financière de 1000 euros aux sinistrés de l'Aude.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

#### **Registre électoral unique**

Mr Le Maire indique qu'une réforme est en cours concernant la tenue du registre des listes électorales et des commissions. Il explique que désormais, seul le maire est habilité à valider la radiation ou l'inscription d'un électeur et non plus la commission administrative, comme auparavant.

Toutefois, une commission de contrôle, dont le nombre de membres varie en fonction de la composition de la population et de la composition du conseil municipal doit être mise en place. Elle aura pour but de vérifier les décisions prises par Mr Le Maire. Elle sera composée d'un élu (hors maire et adjoints), d'un délégué administratif désigné par le préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

C'est Guy Rouzières qui sera l'élu appelé à siéger au sein de cette commission

#### **Destruction des pigeons**

Mr Le Maire précise qu'une nouvelle battue aux pigeons est envisagée prochainement en collaboration avec la société de chasse de Clairvaux, à ce jour, la date n'étant pas encore fixée.

